

des affaires, les sections, les comités permanents, les cotisations, les délégués aux sociétés médicales étrangères et les devoirs des membres.

B. Le rapport du comité sur les statistiques et l'hygiène se borne à faire quelques considérations générales sur ce sujet si important, mais en même temps si négligé. On y voit que l'acte de la santé publique passé en Angleterre, il y a vingt ans, quoique très-incomplet, fit tomber la mortalité de huit villes de 30.5 par 1000, à 24.6 par 1000, une diminution en chiffres ronds de 6 par 1000. En 1866, une partie de l'état de New-York s'étant organisée en district sanitaire, la mortalité a été moindre de 3,152 malgré une saison de pluies incessantes et d'humidité excessive. Il faut espérer que ces faits attireront l'attention des autorités publiques et leur feront s'occuper de ce sujet si important qui intéresse à un si haut degré la condition physique et morale de l'homme. Avec l'un des climats les plus salubres du monde, la mortalité, dans Montréal, par exemple, est excessive et surpasse celle de la plupart des villes manufacturières de l'Angleterre. On devrait s'enquérir aussi de la cause de la mortalité si considérable chez les enfants en bas âge et l'on en trouvera une, entre autres, dans l'ignorance des parents sur les lois qui président à la santé et à l'organisation si délicate de leurs enfants. Le comité nous promet un bill sur la santé publique. Nous espérons que, s'il est présenté, il recevra de nos législateurs un accueil favorable.

C. Le rapport sur l'enregistrement recommande de faire passer un acte semblable à l'acte médical de la Grande-Bretagne, mis en force en 1858 et nomme quelques-unes de ces dispositions principales. Ce sujet a autant d'importance pour le public en général que pour la profession médicale, car les citoyens sont intéressés à savoir si ceux qu'ils emploient, sont qualifiés à remplir leurs fonctions.

D. Le Code d'éthique médicale occupe une douzaine de pages à la fin de cette brochure et les règles qu'on y donne sont des plus utiles et des plus sages. On regrette seulement qu'on ait été obligé de spécifier tous ces devoirs qui peuvent se résumer dans la maxime chrétienne : " Traitez les autres comme vous voudriez être traités." Les rapports entre confrères ne peuvent être mieux dirigés que par cette règle divine.

La brochure finit par le catalogue des membres permanents de l'association qui sont au nombre de 248. L'assemblée qui doit se tenir à Toronto le second mercredi de septembre prochain en augmentera encore beaucoup le nombre, car la profession dans la province d'Ontario y sera représentée probablement par un grand nombre de ces membres.

Tels sont les résultats des deux premières assemblées, de l'association. Ils semblent d'abord peu considérables ; mais si on considère la difficulté des grandes assemblées, les opinions opposés et les intérêts divers qui s'y produisent, on en jugera autrement. Il n'y a pas à se dissimuler cependant, qu'on a laissé de côté les questions les plus épineuses et les plus délicates, celles sur lesquelles les discussions seront peut-être orageuses. Le mode d'octroyer des licences, l'éducation professionnelle et l'éducation préliminaire sont des sujets qui affectent trop directement la profession pour ne pas exciter le plus vif intérêt. Ces questions seront considérées à la prochaine assemblée et sans doute résolues à la satisfaction générale.

DR. GEORGE GRENIER.